

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FÊTE DES ASSOCIATIONS

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande du service culture, sports et loisirs (tél : 02 33 37 38 10) de la commune de La Ferté Macé
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers pendant la fête des associations du vendredi 28 août 2026,

- **ARRETE** -

ARTICLE 1 - A l'occasion de la fête des associations le vendredi 28 août 2026, les différents intervenants sont autorisés à occuper le domaine public, place du Général Leclerc, de 08h00 à 19h00.

ARTICLE 2 - Le vendredi 28 août 2026, de 13h30 à 00h00, la circulation et le stationnement seront interdits :

- Rue de la Barre, de la place de la République à la place du Général Leclerc
- Place du Général Leclerc
- Rue d'Hautvie, de la rue Saint Denis à la place du Général Leclerc

ARTICLE 3 - Le stationnement sera interdit place du Général Leclerc dans sa partie centrale le vendredi 28 août 2026 de 08h00 à 00h00.

ARTICLE 4 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur et les services techniques de la ville de La Ferté-Macé, sachant que les mesures vigipirate sont maintenues au niveau « urgence attentat ». Des informations sont disponibles sur le site www.vigipirate.gouv.fr

ARTICLE 5 - Toute infraction avec les dispositions énoncées aux articles précédents sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en infractions avec les dispositions du présent arrêté **seront verbalisés et mis en fourrière.**

ARTICLE 6 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Orne,
- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Monsieur le responsable du service culture, sports et loisirs

Fait à LA FERTÉ-MACÉ,
Le 14/08/2026,
Le Maire,
José COLLADO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20260814-257-26-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/08/2026